

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE MONTBRISON

COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 janvier 2022

Nombre conseillers	
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10

L'an deux-mille vingt-deux, le dix janvier à vingt heures,
Le Conseil Municipal, convoqué le quatre janvier deux-mille-vingt-deux s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT, Florian LARUE, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Elodie BEAUDOUX, Alain CHAUSSAT, Jean PARIZOT,

Absent excusé : Christophe ROBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CLAIRET

• **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 novembre 2021**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Délibération indemnités agent recenseur

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population sur le territoire de notre commune aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

La dotation forfaitaire versée par l'état s'élève à 757 €

Il convient de fixer l'indemnité qui sera versée à l'agent recenseur,

Après discussion, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal fixe l'indemnité de l'agent recenseur à :

- Un forfait de 950 € brut
- Indemnité forfaitaire de déplacement : 40€ net

2. Délibération convention fourrière

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la convention du service de fourrière animale « Domaine des Mûriers », situé 815 route des mûriers, 42130 St-Etienne-le-Molard, concernant la prise en charge et le transport des animaux divagants.

La prise en charge aura lieu dans un délai de 12 heures, pendant les heures d'ouverture de la fourrière. Cette convention précise que les frais de transport seront à la charge de la commune si le propriétaire de l'animal n'est pas retrouvé ou s'il refuse de récupérer l'animal, et à la charge du propriétaire si celui-ci est identifié.

Sont exclues de cette convention les campagnes de capture de chiens et de chats errants, ainsi que les campagnes de stérilisation.

Les frais de transport sont de 0.70 € / km.

Les frais de capture sont de 25 € / intervention si l'animal est enfermé dans un endroit clos. Ces frais sont de 15 € supplémentaires / quart d'heure nécessaire pour localiser l'animal divagant.

Cette convention a une durée de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2024.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, pris connaissance de ladite convention et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de prise en charge et de transport des animaux en divagation, à passer avec le service de fourrière animale « Domaine des Mûriers »

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

- que les crédits pour faire face à cette dépense seront prévus à l'article 6226 du budget de l'année en cours.

Madame le Maire est chargée de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

3. Retour demande auprès du syndicat du Vizézy

Madame le Maire a rencontré Monsieur BROSSE Pascal, président du Syndicat du Vizézy, afin de lui présenter le projet du centre bourg, notamment pour le projet de la passerelle qui se trouverait vers le pont du Peynod. Monsieur BROSSE n'y voit pas d'inconvénient sur le principe mais va le soumettre au vote à une réunion du Syndicat.

4. Résumé Conseil Communautaire

Madame le Maire résume le conseil communautaire du 14 décembre 2021 portant notamment sur les budgets ; le compte rendu complet est consultable sur le site de Loire Forez.

5. Chemin piétonnier la passerelle

Madame le Maire confirme que l'acquisition d'une partie de la parcelle de Mme ABRIAL a bien été réalisée. Maintenant, il est nécessaire de délimiter afin que ce chemin soit utilisé correctement. Des piquets et du grillage vont être installés.

6. Prévision investissement voirie 2022

Le projet d'investissement de la voirie s'est arrêté sur le chemin de la Cotille.

Un chiffrage a été demandé pour le chemin de la Goutte et le chemin des Rézinet.

7. Questions diverses

- Madame le Maire annule les vœux suite au contexte sanitaire. Par contre elle souhaite organiser un apéritif en juin pour pouvoir rencontrer les habitants.
- Madame le Maire informe d'une grève des enseignants, ce jeudi 13 janvier, l'école doit maintenir un service minimum.
- Madame le Maire fait part que l'Udaf Loire (Union Départementale des Associations Familiales de la Loire) a mis en place Le « Truck » MDF : c'est un camion itinérant pour informer et accompagner les familles, au plus près, sur les territoires éloignés des grandes agglomérations et couvrir ainsi l'ensemble du département. Ce camion viendra sur la commune, les dates et horaires seront bientôt communiqués.

A MORNAND-EN-FOREZ, le 10 janvier 2022

Le Maire
Stéphanie FAYARD

